

cours d'eau une quantité considérable de mercure. Elles le font depuis des années et aucune mesure n'a été prise pour y mettre un terme. Il semblerait que les divers ministères n'ont exercé aucune surveillance. Il est impossible qu'ils soient intervenus. Il n'y a aucun doute que, pendant des années, nos cours d'eau poissonneux ont été pollués. Il est sûr également que certains des produits consommés localement et exportés contenaient des quantités sensibles de mercure. Puis, soudainement, on découvre que le mercure contamine le poisson dans la rivière Saskatchewan et une vérification est instituée. La vérification terminée, il est possible que nous découvririons beaucoup plus de sources de contamination au mercure que nous ne l'avons jamais soupçonné.

En fait, cette situation ne se serait jamais produite si nous avions bien contrôlé les effluents que l'on déverse dans nos cours d'eau et si les hauts fonctionnaires de tous les ministères, y compris le ministère des Pêches et des Forêts, avaient été en alerte et avaient appliqué les règlements établis il y a de nombreuses années. En réalité, la pollution ne poserait pas de problème au Canada à l'heure actuelle.

A vrai dire, le meilleur ministère à cet égard, et celui qui a fait le plus pour essayer de mettre fin à la pollution, c'est le ministère des Pêches et des Forêts sous le ministre actuel. Je lui en attribue tout le mérite. Je serais extrêmement heureux de le voir diriger le programme d'ensemble contre la pollution au Canada car il s'intéresse à la question et il a la compétence et le dévouement voulus pour réussir. D'autre part, je dirai au ministre qu'il n'y parviendra pas avec une mesure comme celle dont il a proposé la deuxième lecture aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur un ou deux autres points à ce sujet. Nous avons parlé du mercure en général. Quelqu'un a mentionné le pétrole, il y a quelques instants, et les problèmes énormes qu'il nous crée. Il y a la question des pesticides et son aspect industriel. La question est extrêmement grave, mais une fois de plus, dans ses efforts pour nettoyer nos rivières et nos cours d'eau, le ministre va être lié, harcelé, à tout bout de champ, à cause d'une ou deux modifications, à mon sens, insensées, dans la présente mesure.

Il s'y trouve une excellente modification par laquelle on étend la juridiction du ministère dans les régions côtières aux plantes aquatiques. Voilà une bonne chose. C'est une mesure sensée. Il ne peut qu'en sortir du bien. D'autres articles ont trait à la limite de 12 milles. Je n'en traiterai pas, tout simplement parce qu'à mon sens ces modifications sont sages. Elles représentent un pas dans la bonne voie et, encore une fois, le ministère mérite

d'être félicité d'avoir présenté une mesure comme celle-ci.

D'autres députés aimeraient bien dire quelques mots, je sais, sur la mesure à l'étude. Mais avant de me rasseoir, j'aimerais aller encore un peu plus loin et mentionner la fragmentation de l'autorité qu'entraînerait la modification de l'article 33. A mon avis, c'est une mauvaise chose. Je demanderai donc au ministre et à ses hauts fonctionnaires d'étudier la question de nouveau pour voir si, grâce à une autre modification ou un compromis quelconque, le ministère des Pêches et des Forêts ne pourrait pas demeurer actif pour ce qui est des règlements, des expertises et du contrôle dans ces domaines car, autrement, tout le programme risque d'échouer. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que je suis de l'avis du député de Kootenay-Ouest (M. Harding). Nous faisons tous deux partie du comité qui a examiné la loi sur les ressources en eau du Canada. Comme lui, j'ai des idées bien arrêtées en ce qui concerne certains aspects du bill à l'étude. La loi sur les ressources en eau du Canada ne devrait pas, selon moi, l'emporter sur la loi sur les pêcheries.

J'ai écouté attentivement, cet après-midi, le discours du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). Je tiens à dire que j'appuie la mesure à l'étude et la plupart des amendements, comme je le signalerai tout à l'heure. J'ai néanmoins des réserves à faire du fait que le ministère des Pêches semblerait être éclipsé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le 20 mai 1969, le ministre préconisait des modifications à la loi sur les pêcheries. Pour ma part, j'aurais aimé qu'on apporte ces changements avant de présenter la loi sur les ressources en eau du Canada. De toute façon, nous les avons maintenant. Comme je le disais, la mesure à l'étude est vigoureuse sous certains rapports et de ce côté-là, je l'appuie. J'approuve également le discours de cet après-midi du député de South Shore (M. Crouse) et quelques-unes de ses objections au sujet du projet de loi à l'étude. Ce bill contient des anomalies. D'autre part, il est très énergique, en ce sens qu'on y déclare au fond, que nous allons permettre aux poissons de vivre, mais il énonce d'autre part que nous n'y arriverons que si la loi sur les ressources en eau du Canada joue un rôle efficace. Combien de projets de loi sur la pollution ont été présentés au cours de la session actuelle? Ma foi, nous avons eu la loi sur les ressources en eau du Canada, la loi sur les eaux intérieures du Nord et la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.